



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-3-4-1

Séance du vendredi 6 mars 2020

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MILLION donne procuration à M. WITH.
M. MUNCK donne procuration à M. BIHL

La Commission permanente du Conseil départemental,

- Vu l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- Vu l'article R.3111-24 du Code des transports,
- Vu le règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap adopté le 23 mars 2018,
- Vu la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Abroge le règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap du 23 mars 2018,
- Approuve le nouveau règlement départemental des transports des élèves et étudiants en situation de handicap, joint en annexe à la présente délibération,
- Approuve le nouveau formulaire de demande, de prise en charge du transport scolaire adapté par le Département du Haut-Rhin, à adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et joint en annexe de la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à mettre en œuvre le nouveau règlement.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité